

Propos déformé, diffamation

Par **BigGamer95**, le **25/05/2010** à **22:39**

Bonjour,

Toujours dans un centre social associatif (hum je me demande pourquoi mais bon passons), j'aimerais un conseil sur ma situation :

résumé : je suis membre du conseil d'administration de l'association et secrétaire adjoint.

Il y à quelques jours (je sais plus quand), j'ai parlé avec un salarié, et dans la conversation, je lui ai dit qu'une association pouvait fermer si les choses n'étaient pas faite correctement et si il y avait un contrôle, mais bon que de toute façon si ca arrivait, les salariés retrouveraient bien du travail ailleurs si ca arrivais.

Bref, aucun rapport avec le CA, ni quoi que ce soit de confidentiel, juste mon avis sur les associations, et même si ce centre ne manque pas de chose incorrect, j'ai pas dit non plus qu'il allait fermer à la fin de l'année (ce dont quoi on "m'accuse")

En fait, sur le coup je pensais surtout à ce qui était arrivé à une autre association, qui avaient fermé suite à des travaux mal géré

La salarié en à parlé à un autre membre du CA/bureau (le trésorier, qui n'a pas apprécié ma question sur la légalité des statuts lors de la dernière AG extra-ordinaire), qui (sans me demandé ce que j'ai exactement dit ailleurs) en as visiblement parlé au directeur, puis le directeur me dit que j'aurais dit "le centre va fermer a la fin de l'année" (ca commence bien la déformation), et que je n'avais pas respecté la confidentialité du CA

Bref, déjà on nous a dit au CA que les salariés n'avaient pas à balancé des choses à d'autres membres du CA, mais directement au directeur (donc le trésorier aurait du l'envoyer vers le directeur et non pas rapporté les paroles lui même), et les propos ont été largement déformés (soit mal compris par le salarié, soit déformé par le trésorier ou le directeur), et visiblement, ils essayent de créer une polémique autour de ca (bizarrement, beaucoup de gens sont vite au courant O_o... très confidentiel dis-donc...)

Je pense qu'ils n'ont trouvé que ca pour essayé de me faire virer du bureau, voir du CA.

Est-ce de la diffamation ? de harcèlement morale ? Que me conseillez vous de leur répondre ou de faire face à ces accusations ?

Merci beaucoup d'avance

++

Par **SedLex**, le 26/05/2010 à 10:40

Bonjour!

Premièrement, tout nier en bloc. Il y a diffamation que si ils arrivent à le prouver. Sachant que la diffamation doit être prouvée par le demandeur, vous êtes tranquille si il n'y a pas d'écrit. De même, je pense que pour qu'il y ait diffamation, il faut que vous ayez tenu des propos diffamatoires dans des médias (journal, radio, tv). Je ne pense pas que l'on puisse vous attaquer pour diffamation concernant une conversation privée. Pour le harcèlement moral, je ne peux pas vous aider!

Par **Lorella**, le 26/05/2010 à 16:08

Bonjour

Une conversation en privée, donc pas de témoin. C'est la parole du salarié contre la vôtre.

Difficile de vous conseiller. Soit vous ne répondez pas, soit vous vous justifiez et là parfois ça peut être pire.

Par **BigGamer95**, le 26/05/2010 à 23:35

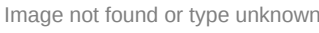
hum je pense qu'ils vont attendre le bureau pour me tomber dessus (en profitant du fait que je serais le seul au bureau, le reste étant leur petit clan manipulateur + le directeur de leur coté)... et me menacer d'avertissement/d'expulsion (ce sera pas la première fois qu'ils me tombent dessus au bureau, avec un ton assez élevé et limite pas mon mot à dire...)

Bref, j'hésite entre agir avant en allant voir le directeur dès que j'entend un truc d'un salarié ou d'un membre du CA et exprimer mon étonnement lorsqu'il ne dira rien à ce salarié/administrateur

(la dernière fois, un autre membre du CA était allé le voir pour lui signaler qu'un membre du CA avait largement insulté un salarié (pas devant ce salarié mais devant des adhérents), à aucun moment il n'en a parlé à ce membre du CA et à plutôt éviter le sujet...)

Ou alors j'attends qu'ils me tombent dessus au bureau sans rien faire, et lorsqu'ils le font, je me contente de les menacer de porter plainte pour harcèlement moral ET diffamation, et je m'arrête là sur ce sujet, et ignore ce qu'ils disent d'autre dessus...

Ou je lui balance que tout ce que d'autres membres du CA et lui y compris (le directeur) font comme harcèlement moral sont bien plus important que le peu que j'aurais soi-disant dit et qui ne relève ni d'un débat de CA, ni d'une insulte...

Bref réagir ou attendre... bon on verra 

En tout cas, merci de vos réponse.

Par **SedLex**, le 27/05/2010 à 07:42

Bonjour,

Il est possible d'essayer quelque chose quant au harcèlement moral. Mais comme je vous le disais précédemment, la diffamation ne s'applique pas dans une conversation privée. La diffamation, c'est porter de fausses accusations aux yeux de tous. Hors, si il n'y a qu'eux et vous, ce n'est pas à vocation globale.

Par **BigGamer95**, le 09/06/2010 à 21:05

merci beaucoup (avec du retard comme d'hab :s)

Les bruits de couloirs à ce sujet continue auprès de certains adhérents (qui en entendent parler par des membres du CA), ils ont vraiment décidé de m'attaquer sur tout et n'importe quoi, et je ne vois pas quel intérêt ils ont alors que le CA est censé être la pour les adhérents et non pour ce genre de chose ... mais bon je vais pas perdre mon temps à porter plainte pour .10.

des broutilles, autant prendre leurs attaques désespérées à la rigolade 